



Conseil d'administration

344^e session, Genève, mars 2022

Section de l'élaboration des politiques

POL

Segment du dialogue social

Date: 21 février 2022

Original: anglais

Troisième question à l'ordre du jour

Point sur la préparation de la cinquième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants

Objet du document

Le présent document donne une vue d'ensemble des avancées dans la préparation de la cinquième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants, qui se tiendra la semaine du 15 au 20 mai 2022 à l'invitation du gouvernement de l'Afrique du Sud.

Le présent document contient des informations à jour et décrit les principaux résultats des consultations préparatoires régionales et de la discussion sur le titre de la conférence, l'ordre du jour et les résultats envisagés. En outre, il fait référence à la participation à la conférence, à la communication et aux aspects logistiques et financiers. Enfin, il définit le rôle des mandants de l'OIT et des autres partenaires dans les travaux préparatoires et durant la conférence. (Voir le projet de décision au paragraphe 23.)

Objectif stratégique pertinent: Principes et droits fondamentaux au travail.

Principal résultat: Résultat 7: Une protection adéquate et efficace pour tous au travail.

Incidences sur le plan des politiques: Plein alignement sur la résolution 73/327 de l'Assemblée générale des Nations Unies et sur la cible 8.7 des ODD.

Incidences juridiques: Aucune.

Incidences financières: Aucune.

Suivi nécessaire: Voir le projet de décision.

Unité auteur: Département de la gouvernance et du tripartisme (GOVERNANCE).

Documents connexes: GB.338/POL/4, GB.340/POL/7(Rev.1) et GB.341/POL/INF/1.

► I. Introduction

1. Dans un contexte marqué par l'augmentation des chiffres relatifs au travail des enfants et d'autres problèmes liés à la pandémie de COVID-19, la cinquième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants se tiendra la semaine du 15 mai 2022 à Durban (Afrique du Sud). Le gouvernement hôte de la conférence, qui se déroulera sous une forme hybride, associant participation en personne et participation en ligne, réunira les mandants de l'Organisation internationale du Travail (OIT), des organisations internationales, des organisations de la société civile, les partenaires de l'Alliance 8.7 et d'autres parties prenantes.
2. À l'occasion d'une manifestation organisée en marge de la 109^e session (2021) de la Conférence internationale du Travail, l'OIT a présenté, pour la première fois conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les nouvelles estimations mondiales sur le travail des enfants pour la période 2016-2020¹. Les données font apparaître une diminution limitée, bien que continue, du travail des enfants en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes, mais une nette progression en Afrique, le nombre d'enfants astreints au travail dans le monde passant de 152 à 160 millions. Comme au cours des périodes antérieures, les travaux dangereux représentent environ 50 pour cent du travail des enfants. Soixante-dix pour cent (112 millions) des enfants qui travaillent sont employés dans le secteur agricole, pour la plupart dans un cadre familial.
3. Pour la deuxième période consécutive, le rapport fait également apparaître une augmentation importante du travail des enfants dans le groupe d'âge des enfants les plus jeunes, celui des 5 à 11 ans. Le rapport étant fondé principalement sur les données provenant des enquêtes nationales menées auprès des ménages avant mars 2020, les bouleversements économiques et sociaux provoqués par la pandémie de COVID-19 ne sont pas pris en compte. Le rapport attire l'attention sur le fait que le nombre d'enfants astreints au travail pourrait se situer entre 169 et 206 millions en 2022, selon la nature des mesures prises par les gouvernements, leur capacité à inverser les tendances et la détermination des gouvernements à les mettre en place.
4. Dans ce contexte et en tirant parti des réalisations de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants en 2021², la cinquième Conférence mondiale dressera le bilan des progrès accomplis depuis la dernière conférence, tenue à Buenos Aires en novembre 2017. Elle permettra de mettre en évidence les bonnes pratiques, les solutions viables ainsi que les lacunes dans la mise en œuvre. Elle renforcera l'engagement de toutes les parties prenantes à accélérer la lutte contre le travail des enfants, conformément à la cible 8.7 des objectifs de développement durable (ODD)³, et à coordonner les efforts déployés aux niveaux local, national, régional et mondial. Enfin, la conférence sera également l'occasion de mettre en lumière le lien entre l'élimination du travail des enfants, d'autres principes et droits fondamentaux au travail et l'Agenda du travail décent de l'OIT.

¹ OIT et UNICEF, *Travail des enfants: Estimations mondiales 2020, tendances et le chemin à suivre* (New York, 2021).

² Aperçu – International Year for the Elimination of Child Labour (endchildlabour2021.org).

³ <https://indicators.report/targets/8-7/>.

5. Le Bureau international du Travail a mis en place une équipe spéciale chargée de coordonner les aspects thématiques et logistiques de la cinquième Conférence mondiale. Cette équipe a commencé à travailler avec le gouvernement de l'Afrique du Sud et assure une coordination étroite avec les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs.

► II. Aspects thématiques

Consultations bilatérales

6. En 2021, le Bureau et le gouvernement du pays hôte ont tenu plusieurs consultations en vue de définir les aspects essentiels de la conférence. Durant ces réunions, le gouvernement de l'Afrique du Sud a proposé de centrer l'ordre du jour sur l'accélération des efforts visant à bâtir des marchés du travail résilients pour éliminer le travail des enfants, le travail forcé et la traite des êtres humains en adoptant une approche centrée sur l'humain, conformément à la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail. Les travaux de la conférence aboutiraient à un appel à «faire primer l'intérêt des enfants» en s'attaquant aux causes structurelles profondes du travail des enfants dans le cadre de la réponse au COVID-19 et des programmes de relance. L'accent pourrait, en même temps, être mis sur l'accès universel à l'éducation, la transition de l'école au monde du travail, la protection sociale, les moyens de subsistance, l'économie informelle, l'agriculture et le travail décent. La conférence aura pour titre «cinquième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants».

Consultations régionales

7. Entre le 16 novembre et le 16 décembre 2021, cinq consultations régionales, organisées en collaboration étroite avec les bureaux régionaux de l'OIT correspondants et en coordination avec le gouvernement de l'Afrique du Sud, ont eu lieu pour les Amériques, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Asie centrale, et les États arabes⁴. Quatre consultations ont été tenues entièrement en ligne, la réunion pour l'Afrique se déroulant sous une forme hybride. L'objectif principal des consultations régionales était de mettre en évidence les problèmes, les priorités stratégiques et les bonnes pratiques en matière d'élimination du travail des enfants, et d'établir des priorités thématiques régionales et communes pour la cinquième Conférence mondiale. Parallèlement, le Bureau a adressé un questionnaire aux mandants de l'OIT et aux autres parties prenantes afin de dégager les principales priorités thématiques et bonnes pratiques dans chaque région.
8. Les participants aux réunions de consultation ont été choisis en collaboration avec les régions et après désignation par les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Au total, 360 représentants des gouvernements, des organisations d'employeurs et de travailleurs, d'organisations de la société civile et d'organisations régionales et internationales ont pris part aux consultations régionales: 79 dans les Amériques, 72 en Afrique, 82 en Asie et dans le Pacifique, 66 en Europe et en Asie centrale, et 61 dans les États arabes. Les gouvernements et les partenaires sociaux constituaient près des trois quarts des participants. Les autres étaient des représentants de l'OIT, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), de l'UNICEF et d'organisations régionales et de la société civile.

⁴ <https://endchildlabour2021.org/south-africa-global-conference-regional-consultations/>.

9. Les régions ont proposé un large éventail de sujets à examiner durant la conférence, lesquels révèlent les préoccupations et les défis au niveau régional. Des domaines thématiques communs se sont dégagés du processus de consultation, tels que: l'éducation, la transition de l'école au monde du travail, la protection sociale, la pauvreté et l'informalité, le travail décent pour les adultes, le travail des enfants dans l'agriculture, l'impact du COVID-19 sur le travail des enfants, le financement de la lutte contre le travail des enfants, les partenariats multipartites, et la coordination et la cohérence des politiques. D'autres sujets ont été mentionnés dans plus d'une région: le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement, le travail des enfants et les migrations, les situations de conflit, la discrimination, le travail forcé et la traite des enfants.

Rôle des autres partenaires

10. Il est important pour le succès de la conférence de pouvoir compter sur la participation d'un large éventail de partenaires. Durant l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants, l'OIT a renforcé sa collaboration avec l'Alliance 8.7, la FAO, l'UNICEF, la Marche mondiale contre le travail des enfants, la Fondation des enfants de Kailash Satyarthi, l'Union africaine, l'Union européenne, le Pacte mondial des Nations Unies et d'autres partenaires, ce qui a abouti à un renouvellement ou à une intensification de l'engagement de ces différents acteurs dans la lutte contre le travail des enfants.
11. L'Alliance 8.7 mobilisera son réseau de partenaires pour encourager une large participation et sélectionner des orateurs et des experts de marque. La FAO a organisé des consultations régionales et un Forum des solutions mondiales en novembre 2021 afin de nouer avec les acteurs du monde agricole (ministères, organisations de producteurs et de travailleurs agricoles, société civile, milieu universitaire, secteur privé et institutions financières) un dialogue sur le travail des enfants destiné à contribuer à l'action menée dans le cadre de l'Année internationale de l'élimination du travail des enfants ainsi qu'à la réalisation de la cible 8.7 des ODD. Les résultats du forum devraient nourrir les débats de la cinquième Conférence mondiale ⁵.
12. Le 10 janvier 2022, la Marche mondiale contre le travail des enfants a lancé une marche virtuelle africaine contre le travail des enfants ⁶ dont le but est d'éviter que davantage d'enfants se retrouvent astreints au travail en raison de la pandémie de COVID-19 et de promouvoir le retour à l'école de tous les enfants. La Confédération syndicale internationale et la Fondation des enfants de Kailash Satyarthi ont œuvré de manière déterminante en faveur de l'augmentation des investissements nationaux et internationaux dans la protection sociale universelle pour prévenir le travail des enfants.
13. Plusieurs gouvernements nationaux, fermement résolus à combattre le travail des enfants, ont pris des mesures fortes dans ce sens, qu'ils pourront présenter à la conférence. En outre, des initiatives régionales sont mises en œuvre dans le but d'inciter les États Membres à se mobiliser. On peut notamment citer le Plan d'action décennal de l'Union africaine, la politique de tolérance zéro de l'Union européenne à l'égard du travail des enfants, et l'initiative régionale visant à mettre fin au travail des enfants en Amérique latine et dans les Caraïbes.

⁵ <https://www.fao.org/childlabouragriculture/global-solutions-forum/fr>.

⁶ Marche virtuelle africaine contre le travail des enfants.

Résultat envisagé

14. Eu égard aux discussions tenues dans le cadre des consultations régionales, le gouvernement de l'Afrique du Sud a proposé que le résultat de la conférence prenne la forme d'un appel à l'action qui exhorte les gouvernements et les autres parties prenantes à renouveler et à intensifier leur engagement. Les modalités précises de l'élaboration de cet appel à l'action et du mécanisme de suivi y afférent seront définies en étroite consultation avec les mandants de l'OIT.

► III. Aspects logistiques

Participation

15. La conférence se déroulera sous une forme hybride, c'est-à-dire qu'un aussi grand nombre de délégations que possible seront présentes sur le lieu de la conférence et que les délégations et les participants qui ne seront pas en mesure de faire le déplacement participeront en ligne. Le gouvernement hôte prévoit d'accueillir sur place à Durban un maximum de 2 000 participants et au moins autant de participants en ligne. La conférence réunira des délégations tripartites des 187 États Membres de l'OIT et des représentants d'organisations régionales et internationales, de la société civile, d'institutions financières et d'établissements universitaires. Les modalités de la participation des représentants de la société civile et des entreprises seront définies en consultation avec les mandants de l'OIT et conformément à la pratique suivie lors des précédentes conférences mondiales sur l'élimination du travail des enfants.
16. Le format hybride soulève de multiples difficultés liées à la nécessité de garantir aux participants en ligne la possibilité de contribuer pleinement aux travaux de la conférence ainsi que l'accès à toutes les séances plénières, tables rondes, séances thématiques et manifestations parallèles. Le Bureau étudie les options les mieux à même d'assurer le bon fonctionnement de la partie virtuelle de la conférence, et envisage notamment de faire appel au Centre international de formation de l'OIT, Turin. Les invitations à la conférence seront envoyées par le gouvernement de l'Afrique du Sud.
17. L'OIT et le pays hôte estiment tous deux que la participation des enfants est importante. Les dispositions à prendre pour inviter des enfants et des jeunes à participer seront examinées dans les semaines à venir, l'objectif étant de faire en sorte que leur participation soit conforme aux normes internationales du travail pertinentes et aux objectifs de la conférence.

Communication

18. Le Bureau et le gouvernement du pays hôte ont constitué une petite équipe chargée de concevoir une stratégie de communication coordonnée pour la conférence. Outre l'annonce de la conférence, qui a déjà été publiée sur le site Web dédié de l'événement ainsi que sur la page du site Web de l'OIT qui lui est consacrée, cette stratégie comprendra les éléments suivants: une campagne thématique de mobilisation qui sera lancée dans les trois langues en amont de la conférence et se poursuivra au-delà; l'identification des partenaires et autres acteurs susceptibles d'être sollicités pour diffuser l'information; et l'élaboration d'une stratégie relative aux médias.

Budget

19. Les coûts de la conférence seront assumés conjointement par le gouvernement du pays hôte et l'OIT. La location du lieu de la conférence, y compris tous les services logistiques connexes, l'équipement audiovisuel, les salles réservées aux membres du secrétariat de la conférence, et les frais de transport des délégations sur place seront à la charge du gouvernement de l'Afrique du Sud.
20. L'OIT financera à l'aide des ressources existantes la production de documents techniques sur des points spécifiques, les réunions consacrées à l'élaboration du document final (appel à l'action), les frais de voyage des délégations tripartites des pays les moins avancés, les frais de voyage et de logement des orateurs, les dépenses additionnelles de personnel de l'OIT et l'élaboration de notes d'information thématiques et techniques pour la conférence.

► IV. Prochaines étapes

21. Le Bureau continuera de coordonner les travaux préparatoires à la conférence dans le cadre de consultations tripartites auxquelles participeront les groupes régionaux de gouvernements et les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs. Ces consultations devraient permettre d'arrêter les dispositions à prendre concernant les points suivants:
 - a) les questions thématiques à inscrire à l'ordre du jour;
 - b) la procédure d'invitation et les modalités de participation (participation sur invitation uniquement ou participation ouverte à un public plus large qui suivra les débats en ligne);
 - c) les modalités d'organisation de la conférence sous une forme hybride;
 - d) la participation d'enfants et de jeunes;
 - e) la participation d'organisations de la société civile;
 - f) le rôle de l'Alliance 8.7, de la Marche mondiale contre le travail des enfants, des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires potentiels de la conférence;
 - g) le processus de consultation concernant le résultat de la conférence (appel à l'action).
22. Le dialogue social et le tripartisme joueront un rôle déterminant dans la réalisation des objectifs de la conférence mondiale. Le Bureau organisera dans les semaines à venir des réunions régulières avec les coordonnateurs régionaux du groupe gouvernemental et les secrétariats du groupe des employeurs et du groupe des travailleurs afin d'examiner les points susmentionnés ainsi que tout autre aspect important de la conférence. Le Bureau et le gouvernement hôte publieront régulièrement des informations à jour sur le site Web officiel de la conférence et sur le site Web de l'OIT.

► Projet de décision

23. **Le Conseil d'administration demande au Directeur général de tenir compte des vues exprimées pendant la discussion dans le cadre de la poursuite des travaux préparatoires menés par le Bureau en vue de la cinquième Conférence mondiale sur l'élimination du travail des enfants qui se tiendra en 2022.**